

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION HEBDOMADAIRE EN VISIOCONFÉRENCE ENTRE LES ORGANISATIONS SYNDICALES ET LE RECTORAT du vendredi 24 avril 2020**

Présents pour le Rectorat : SG, DRH,  
Présents pour les organisations syndicales: AD-CFE-CGC, CFTC, CGTR, FEP-  
CFDT, FO, FSU, SAIPER, SGEN-CFDT, SNALC, SNPTES, SPELC, SUD, UNSA (+  
la secrétaire du CHSCTA)

### **REPRISE DU 14 MAI**

Le Secrétaire Général introduit la réunion en visioconférence en disant que depuis 5 semaines, tout ce qui a été mis en place fonctionne plutôt bien. Autant dans la prise en charge des enfants des personnels indispensables à la crise, que sur le risque sanitaire égal à 0 jusqu'à ce jour. Les masques sont enfin distribués depuis le début de la semaine.

Il reconnaît tout le travail réalisé par les enseignants malgré les difficultés rencontrées. On sait très bien le nombre d'heure que cela représente pour un enseignant qui n'a rien à voir avec le travail avec une classe en présentiel. Que ce soit l'investissement sur les usages du numériques, sur le travail à distance, pour capter les élèves, l'organisation et l'engagement de tous les personnels sont remarquables. On en tirera les enseignements parce que sur cette rentrée « 2.0 », il y a beaucoup de points positifs et il faudra mener une vraie réflexion sur la formation, les nouveaux usages, les nouveaux apprentissages, etc.

A partir du 14 mai, c'est le déconfinement progressif. À ce jour, nous sommes sur des hypothèses notamment celles données par le ministre de l'éducation nationale à la commission du parlement. Il y a 3 doctrines : l'accueil, le sanitaire et le pédagogique. La doctrine sanitaire ne nous appartient pas mais elle sera actée contrairement à l'organisation de l'accueil et les apprentissages pédagogiques qui sont du ressort académique.

Il n'y a aucune réponse précise mais des hypothèses de travail envisagées et en réflexion avec les partenaires syndicaux, les fédérations de parents...

Les consultations avec les Maires, les collectivités départementales et régionales, les communautés de communes sont en cours. Des maires annoncent déjà qu'ils ne pourront pas ouvrir leurs écoles avec des salles sécurisées, une restauration scolaire comme à l'habitude et ont des inquiétudes pour la mise en place du périscolaire, des transports scolaires, pour les flux d'entrée et de sortie, des récréations, etc. Les échanges et les réflexions ont poursuivi avec les IEN et voir école par école, pas à pas. Si des scénarii sont à l'étude, il faudra de toute façon voir si le cadrage national qui doit arriver du Ministère vers le 30 avril ne les remettra pas en question. La priorité est de faire tout pour assurer la sécurité sanitaire absolue.

Remarques de plusieurs syndicats (SAIPER, SUD EDUCATION, SNALC notamment) qui s'insurgent des propos du Recteur en CHSCTA sur l'exercice du droit de retrait qui ne pourrait pas être retenu si les conditions sanitaires étaient respectées dans les établissements.

Le Directeur des Ressources Humaines annonce que les personnels auront une pré-rentrée les 14 et 15 mai sans présence d'élève. La rentrée de certains élèves aura

lieu à partir du 18 mai.

L'accueil des élèves sera progressif et la rentrée échelonnée.

Un KIT de la DGESCO avec des fiches est en cours d'élaboration afin d'aider à la reprise et est attendu par le rectorat.

Dans certaines situations, il est envisagé de prendre en charge les enfants des enseignants si besoin.

Personnels exemptés de rentrée : ceux dont la santé est fragile (liste des 11 pathologies du Ministère de la Santé ou avis du médecin de prévention) ou en contact direct avec des malades du COVID 19 auront une ASA. Si elle est déjà faite, elle reste d'actualité, sinon, il faut que les personnels concernés en fassent la demande pour la rentrée.

Pour des personnels vivant avec des personnes à risques, le rectorat invite ces personnels à effectuer leur demande et à contacter la médecine de prévention. La situation des familles monoparentale sera aussi examinée quand les enfants ne pourront être pris en charge dans leur école.

Les tests demandés pour les enseignants relèvent de la décision de l'ARS, de même que le port du masque qui est devenu « recommandé » mais n'est toujours pas obligatoire. Des protocoles sont en cours d'élaboration pour plusieurs situations, pour la gestion des parents devant les écoles par les maires, pour le nettoyage et la désinfection des locaux, etc. Beaucoup de questions restent en suspens et seront discutées et analysées. Les décisions seront prises au fur et à mesure.

## **FICHE DE TRAVAIL À DISTANCE**

Suite à des problèmes de communication de la part du Rectorat s'agissant de la diffusion de cette nouvelle fiche, le DRH explique que cette fiche s'adresse aux personnels enseignants du premier degré et qu'elle est destinée à répondre à une enquête venant du ministère.

## **SITUATION ADMINISTRATIVE DES PERSONNELS**

- ASA (autorisation spéciale d'absence)

A compter du 14 mai, des ASA en alternance pourront être proposées à certains agents, notamment ceux qui ne disposent pas de possibilité de garde pour leur enfant. Cela pourrait se décliner par 1 ou plusieurs jours en ASA (avec travail à distance) dans la semaine et les autres jours par un travail en présentiel dans l'établissement. Ce dispositif sera probablement conservé jusqu'au 04 juillet.

- Rapatriement de personnel

Certains personnels bloqués à l'étranger en dehors de l'académie sont en travail à distance ou en ASA. Le rectorat informe que le rapatriement est de la responsabilité de la préfecture et qu'elle fournit à ces personnels les attestations utiles pour réintégrer l'académie de La Réunion.

## **CONGÉS BONIFIÉS**

Ils sont maintenus. Mais de nombreux personnels en ont demandé l'annulation. Le Rectorat a systématiquement accepté. Il faut la demander à la DPFP.

## **CONGÉS FORMATION**

Aucun arbitrage ministériel quant à la possibilité de report du stage mais le rectorat y est favorable. Cela nécessite cependant que soit alloués des crédits supplémentaires pour ne pas léser les demandeurs de la campagne 2020/21.

## **RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE**

Aucun rendez-vous de carrière ne se déroulera pendant la période de mai à juillet. Les rendez-vous de carrière qui devaient avoir lieu cette année et qui n'ont pu se faire, seront reportés sur l'année 2020/21. Les notifications seront portées jusqu'au 15/02/21.

Ce délai permet de réaliser les rendez-vous de carrière et de donner les délais légaux de recours.

## **GESTION DE CARRIÈRES**

Le Ministère demande à ce que les CAPA (commission paritaire académique) se tiennent d'ici juillet à l'exception de la CAPA classe exceptionnelle et échelon spécial prévu pour septembre. Le DRH précise que le Ministère a validé aussi la possibilité de tenir ces commissions en visioconférence si besoin. Les nouveaux calendriers seront envoyés dans peu de temps pour les premier et second degrés. Les CCP ne se tiendront pas.

## **STAGIAIRES**

Nouvelles modalités de titularisation.

Le DRH nous communique les éléments transmis par la DGRH (ministère).

Cas n° 1 : si tous les éléments nécessaires pour statuer sur la titularisation des stagiaires sont présents, alors il n'y a pas lieu de prolonger au-delà des délais initialement prévus, le jury se réunira en juin/juillet et prononcera la titularisation ou le renouvellement.

Cas n° 2 : si les éléments sont insuffisants, le ministère a prévu une prorogation (différente de la prolongation dans les cas d'absence de plus de 36 jours). Dans ce cas, le stage est prolongé sur le début de l'année 2020/21, le jury sera décalé début décembre mais la titularisation sera prononcée avec un effet rétroactif au 01/09.

## **RETRAITES**

Une alerte a été faite concernant les retards dans les dossiers de retraite. Il s'agit de faire attention que les futurs retraités puissent effectivement avoir leur pension dès leur mise en retraite.

## **MOUVEMENT INTER**

Le DRH rappelle que les organisations syndicales ne sont plus consultées pour les opérations du mouvement. Pour autant, il explique que le Rectorat de La Réunion a gardé le même cap concernant les avis sur les demandes de recours : avis favorable pour les disciplines déficitaires ou les situations individuelles très problématiques (handicap...)

## **RENTRÉE DU RECTORAT**

Un CTSA se réunira avant la rentrée.

## **CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE**

L'opération de distribution des tablettes se poursuit et ne s'arrêtera pas au 15/05. Le problème des ordinateurs manquants ou en panne en lycée professionnel n'est pas réglé et des élèves sont en difficulté pour préparer leur bac.

Il y a environ 10 000 élèves non connectés.

## **AGENTS NON TITULAIRES**

Contractuels 2nd degré : il est demandé qu'à compter du déconfinement tous les besoins en remplacement soient pourvus dès le premier jour (actuellement les remplacements ne débutent qu'après 3 semaines) et que tous les contrats soient signés jusqu'au 04 juillet si nécessaire. Le DRH confirme que ces règles seront bien appliquées et que des avenants aux actuels contrats en cours pourront être signés s'il était prévu qu'ils s'arrêtent courant mai alors que le besoin en remplacement allait jusqu'au 04 juillet. Il assure que dans la mesure du possible tous les remplacements seront assurés.